



**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE LANGENSOULTZBACH**

MAIRIE DE LANGENSOULTZBACH

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 septembre 2022

PROCES VERBAL

Sous la présidence de Mme Evelyne LEDIG - Maire

Présents tous les membres, sauf M. EICH Yannick a donné pouvoir à M. PETRY Philippe, M. LOBSTEIN Olivier, Mme PETER Catherine a donné pouvoir à Mme STIEFEL Martine, M. EBERLIN Christian (absents excusés)

Convocation du 12 septembre 2022

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance à 20h00

Mme Nathalie CHANOIR a été désignée comme secrétaire de séance

M. KAISER Francis a rejoint l'assemblée à 20h15.

1. Approbation du compte rendu du 24 juin 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Affaire de personnel – modification horaires

Suite à l'approbation du Comité Technique du Centre de Gestion pour l'augmentation du temps horaire de Mme ARMBRUSTER Anja au sein de l'agence postale communale, Mme le Maire informe les élus que son contrat sera modifié à compter du 09 octobre 2022 pour un temps horaire de 4,5/35^e.

Mme le Maire informe les élus que Mme FUGEN Marie prendra ses fonctions d'Adjoint Administratif Territorial à compter du 3 octobre 2022.

3. Décisions modificatives (lotissement et commune)

Mme le Maire informe les élus qu'il y a lieu de prendre une décision modificative au budget 2022 du lotissement. Les crédits au compte 605 étant insuffisants afin d'honorer les factures de l'entreprise ES concernant la viabilisation de terrains dans le lotissement KISS à savoir 8 064,38 €.

Le conseil municipal approuve les inscriptions budgétaires suivantes :

- 6 500 € au compte 605 dépenses de fonctionnement
 - 6 500 € au compte 7015 recette de fonctionnement
-

Mme le Maire informe les élus qu'il y a également lieu de prendre une décision modificative au Budget 2022 de la commune pour percevoir le versement de la part du CeA pour les travaux concernant la voirie départementale étant donné que les inscriptions ont été mal imputées.

Le conseil municipal approuve les inscriptions budgétaires suivantes :

- 91 000 € au compte 458101 de dépenses en opération réelle
- 91 000 € au compte 458201 de recettes en opération réelle

4. Révision du loyer du logement 6 rue du Moulin

Mme le Maire informe les élus que la locataire du logement, Mme ZIANE Stéphanie, a résilié son bail à compter du 28 septembre 2022 et propose de réviser le loyer. M. DUCROS Philippe souligne qu'il y a lieu de procéder à des travaux de rafraîchissement et de revoir le mode de chauffage avant de pouvoir relouer le logement. Mme le Maire fera l'état des lieux avec la locataire à la fin du mois de septembre. Les élus décident de réviser le loyer après la réalisation des travaux.

5. Renouvellement d'adhésion au groupement de commandes pour la reliure des registres

L'adhésion au groupement de commandes pour la reliure des registres arrivant à échéance en 2022 Mme le Maire propose aux élus de renouveler l'adhésion au groupement de commandes constitué par le Centre de Gestion de la fonction publique territorial du Bas-Rhin étant donné qu'il y a 3 registres à faire relier l'année prochaine.

Le conseil municipal approuve l'adhésion et autorise Mme le Maire à signer tous les documents y afférents.

6. Réalisation d'un schéma directeur commun des infrastructures de recharge pour véhicules électriques

La mobilité confirme sa dynamique et représente un enjeu important à la fois pour l'attractivité du territoire et pour la lutte contre le dérèglement climatique. Il est ainsi important de pouvoir répondre aux besoins grandissants de recharge pour véhicules.

Le PETR d'Alsace du Nord propose à la commune de leur confier la réalisation d'un schéma directeur commun concernant des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (SDIRVE) et hybrides rechargeables ouvertes au public à l'échelle territoriale du PETR de l'Alsace du Nord (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural).

Après en avoir discuté et en raison de la conjoncture actuelle, le conseil municipal, rejette la proposition du PETR d'Alsace du Nord, à 8 voix CONTRE (Philippe PETRY, Pascal MIRBACH, Nathalie CHANOIR, Sandrine FORRLER, Mylène FULLENWARTH, Emmanuel BRUNNER, Laurent THIERIOT et Francis KAISER), 2 voix POUR (Philippe DUCROS et Evelyne LEDIG, et 3 ABSTENTIONS (Martine STTIEFEL, Catherine PETER et Yannick EICH).

7. Convention de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'église

Dans le cadre, du projet de rénovation de l'église Mme le Maire propose aux élus d'étudier deux conventions de Maîtrise d'œuvre, l'une concerne l'Atelier d'architecture Sandrine ROYER et l'autre concerne le cabinet d'architecture Marc KLIPFEL.

Après discussion, les élus approuvent la convention du cabinet d'architecture Marc KLIPFEL et autorise Mme le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

Mme le Maire précise que les travaux seront planifiés sur plusieurs années. Le projet sera soumis aux différents partenaires pour financer les travaux, la Région Grand Est, la CeA, l'Etat et la fondation du patrimoine.

Le programme des travaux concerne :

- la réfection du mur de soutènement autour de l'église ainsi que la partie sud de la toiture
- la rénovation des armatures métalliques des vitraux
- la peinture intérieure, le chauffage ainsi que la restauration du cadran de l'horloge.

8. Nouveau membre commission forêt

Mme le Maire informe les élus que M. Philippe PETRY technicien forestier sur le triage Langensoultzbach a quitté ses fonctions depuis le 1^{er} septembre 2022 et que désormais l'intérim pour la gestion de forêt est assuré par M. PIOLI.

M. Philippe PETRY n'étant plus référent ONF au sein de la forêt communale de Langensoultzbach, Mme le Maire propose aux élus de l'intégrer dans la commission forêt.

M. PETRY explique aux élus qu'il ne peut pas intégrer la commission pour l'instant car il est technico-commercial à l'ONF et concerné par la vente de bois de la forêt de Langensoultzbach ceci causerait un conflit d'intérêt. Les élus approuvent sa décision.

Une réunion commission forêt sera organisée courant octobre pour présenter M. PIOLI, nouveau référent ONF de la forêt de la commune de Langensoultzbach.

9. Divers

Mme le Maire explique aux élus que la loi AGEC (Anti-gaspillage pour Économie Circulaire) impose aux collectivités de collecter les déchets alimentaires à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour notre commune, il conviendrait de proposer 4 sites de collecte. Après concertation, les élus proposent 3 emplacements, au Château d'eau, au City stade (à côté des conteneurs à verres) et près du potager à l'entrée du village.

La collecte des bio déchets se fera en apport volontaire pour les usagers de l'ensemble du territoire qui ne peuvent pas ou ne veulent pas composter.

A terme chaque usager se verra doté d'un bio seau ainsi qu'une dotation annuelle de sacs kraft. La collecte des points d'apport volontaire se fera toutes les semaines et celle des ordures ménagères résiduelles passera à une fois tous les 15 jours.

M. Philippe DUCROS fait un bilan concernant la rentrée des classes. Il y a actuellement 78 élèves inscrits à l'école de Langensoultzbach. Quelques travaux ont été effectués pendant les vacances d'été :

- un lavabo à l'extérieur
- une cloison dans les toilettes à l'école maternelle.

L'école remercie vivement la municipalité pour les travaux réalisés.

Mme Martine STIEFEL souligne qu'un carré potager a été mis en place dans la cour de l'école maternelle et un autre sera acheté ultérieurement grâce à la subvention accordée par le SMICTOM ainsi que des éco-cups qui serviront lors de manifestations organisées par la commune.

Mme le Maire s'inquiète d'une éventuelle fermeture de classe en raison de la baisse de l'effectif. Les raisons sont multiples, entre autre le manque d'assistantes maternelles dans la commune. Elle propose de créer une commission de travail pour mener réflexion sur cette problématique.

Mme le Maire fait part de la réalisation du marquage au sol rue Principale ainsi que la réparation de l'avaloir devant le n° 50.

Mme le Maire informe les élus que le marché concernant le déplombage et la déconstruction de l'ancienne caserne situé rue des Cerfs a été signé et attribué à l'entreprise GCM DÉMOLITION de Bouxwiller.

Plusieurs courriers et avertissements ont été adressés à certains habitants de la rue de Woerth pour mauvais stationnement (trottoir hors cases), ces infractions étant restées sans suite, la gendarmerie a été contactée pour effectuer des contrôles.

Mme Mylène FULLENWARTH souligne également que les places de parkings sont pour la plupart inutilisées.

M. Philippe DUCROS a constaté un problème de bus. Il est inconcevable et sécuritairement inadmissible que les collégiens doivent traverser la rue pour monter dans le bus, il a adressé un mail au service des Transports de la Région Grand Est pour régler le problème.

Après examen de deux déclarations d'intention d'aliéner :

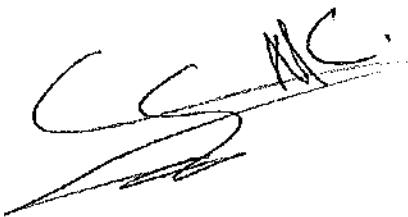
- Bien situé au 30 rue des Cerfs / M. KLAMBER Cyril
- Bien situé 31b rues des Montagnes / LENAOUR Loïc

Le conseil municipal décide de ne pas préempter.

La prochaine réunion du conseil municipal a été fixée au lundi 24 octobre 2022.

La séance est levée à 22 h 30.

Secrétaire de séance
Mme Nathalie CHANOIR



Pour copie conforme.
Langensoultzbach, le 16 septembre 2022
Mme le Maire – Evelyne LEDIG

